

CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS LOCALISES

Constats		Enjeux / Effets	
1. ACTIVITÉS AGRICOLES ET/OU PASTORALES			
	Zone de déprise agricole perceptible	Maintien d'espaces ouverts / Paysages diversifiés, biodiversité	
	Principale structure rurale de qualité	Équilibre / Harmonie et identité des terroirs	
2. ESPACES NATURELS ET FORESTIERS			
	Secteur marqué par les incendies	Reconstruction forestière / Cadre de vie, érosion des sols	
	Ensemble mixte forêt / agriculture à dominante forestière	Gestion / Maintien des équilibres	
	Ripisylve remarquable	Maintien d'un corridor écologique boisé / Structuration et animation de l'espace	
	Zone humide douce / saumâtre	Préservation des richesses écologiques et paysagères / Maintien de la diversité et de la spécificité du milieu	
3. URBANISATION			
	Silhouette de village remarquable	Préservation et gestion du socle et de la silhouette / Diversité architecturale et urbaine	
	Ensemble bâti ou urbain remarquable	Maintien de la qualité / Diversité architecturale et urbaine	
	Entrée d'agglomération dégradée	Requalification urbaine et paysagère / Nouvelle image, nouveaux usages	
	Secteur d'extension urbaine	Mutations rapides, à guider dans un projet urbain / Limitation de la banalisation	
	Secteur pavillonnaire sur les versants et dans les plaines	Maîtrise de l'extension, densification / Amélioration de la qualité paysagère et limite de l'étalement	
	Progression de l'habitat diffus	Maîtrise de l'évolution / Préservation des espaces agricoles et naturels	
	Arrêt ou coupure d'urbanisation	Limite donnée au tissu urbain / Conservation de continuité paysagère, espace de respiration	
4. RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES			
	Porte d'entrée du département	Point de vue à mettre en valeur / Image valorisante et identitaire	
	Paysage de route et point de vue offert de qualité	Maintien de la qualité de la voie et de ses abords / Diversité des paysages découverts	
	Installation ou infrastructure à fort impact paysager	Reconquête paysagère / Valorisation des paysages et cadre de vie	
5. PERCEPTIONS ET ÉLÉMENTS DE PAYSAGE REMARQUABLE			
Site protégé			
	Site classé	Maintien, gestion des sites naturels, littoraux et urbains / Mise en valeur des richesses patrimoniales identitaires du département, tourisme et accueil du public	
	Site inscrit		
	Projet de classement (Gros cerveau, Coudon, Plaine des Maures, Concors)		
	Propriété du Conservatoire du Littoral		
	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager		
Éléments de patrimoine à fort enjeu paysager			
	Élément bénéficiant d'une protection (Chapelle, fort)	Sensibilité des abords en vue proche ou lointaine / Valorisation du patrimoine	
	Élément non protégé		
	Élément paysager formant point focal	Sensibilité des abords et des axes de vue / Valorisation des éléments paysagers	
	Ligne de crête forte		
	Point de vue remarquable	Sensibilité particulière des premiers plans et des panoramas / Maintien de la diversité et de la qualité des paysages perçus	
	Grand axe de vue (autoroute et voie ferrée)		
	Écran ou seuil paysager (gorges, col...)	Changement de perception (resserrement ou basculement) / Compréhension de l'événement visuel	
6. LITTORAL ET MER			
	Structure littorale ou portuaire	Gestion de l'aménagement et de la fréquentation / Accès privilégié au littoral artificialisé	
	Secteur de plage aménagée		
	Espace littoral à dominante naturelle ou lac soumis à une forte fréquentation touristique	Gestion intégrée de milieu fragile / Conservation de la qualité paysagère et écologique	
	Route ou sentier littoral ou maritime offrant des points de vue remarquables	Gestion des points de vue et des panoramas / Perception privilégiée des espaces littoraux	
	Perception de la côte depuis les navettes maritimes		

